

**Site Natura 2000 « Pégùère, Barbat, Cambalès »**  
**Opérateur : Parc National des Pyrénées**

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage du 27 novembre 2003 :

« Etat des lieux et hiérarchisation des enjeux de conservation  
des habitats et des espèces d'intérêt communautaire »

**Maison du Parc National des Pyrénées - Cauterets**

Etaient présents :

ABADIE Vincent	UMINATE 65
AZAVANT Georges	Président du C.A. du Parc National, Conseiller général - canton d'Argelès-Gazost
CADARS Delphine	Chargée de mission Natura 2000, Parc National des Pyrénées – Conservatoire botanique pyrénéen
CORRIOL Gilles	Chargé de mission – Conservatoire botanique pyrénéen
COULARY Karine	Stagiaire FDC 65
CRAMPE Jean-Paul	Chef de secteur - Parc National des Pyrénées, secteur de Cauterets
CUEL Patrick	Président de la société de chasse "L'indivise II" - Estaing
DOLLO Louis	Fédération Française de Montagne et d'Escalade
DUVERSIN Martine	Secrétaire de préfecture d'Argelès Gazost
FARAND Etienne	Agent technique - Parc National des Pyrénées, secteur d'Arrens
FILY Marc	DDAF, Centre de Ressources Pastorales et de gestion de l'Espace
HABAS Jean	Maire d'Estaing
ICARDO Emmanuel	Technicien - Parc National des Pyrénées, secteur de Cauterets
LAPAILLE Paul	Société de chasse "L'indivise II" - Estaing
LE MOAL Tangi	Chargé de mission Natura 2000, Parc National des Pyrénées – Conservatoire botanique pyrénéen
LEHIMAS Pierre	DIREN Midi-Pyrénées
LLANES Philippe	O.N.C.F.S
LONGE Cécile	Sous-préfète d'Argelès-Gazost
LOUSTAU Bernard	AAPPMA "Les pêcheurs Cauterésiens"
PIHILANGEGEDERA Maryse	Maire de Bun
RAUST Jean-Charles	O.N.F - Argelès-Gazost
TUCAT Grégory	Technicien, Fédération départementale de chasse des Hautes-Pyrénées
VIAL Isabelle	Adjointe au Directeur - Parc National des Pyrénées

Mme LONGE ouvre la séance à 15h15, remercie l'ensemble des personnes présentes à cette réunion du Comité de Pilotage visant à valider

- la fin de la première phase du DOCOB, qui a trait aux résultats d'inventaires et d'état des lieux en ce qui concerne les habitats, les espèces et les activités humaines,
- la définition et la hiérarchisation des enjeux de conservation sur le site.

Elle rappelle les différentes étapes d'élaboration du DOCOB, et précise que cette réunion fait suite à celle qui s'est tenue le 8 juillet 2003 en mairie d'Estaing pour la validation de 90% de l'étape d'inventaires, et à la réunion des groupes de travail sur le terrain au cours du mois de juillet.

Elle s'excuse pour l'envoi très tardif des convocations à la présente réunion, et ajoute que la sous-préfecture a préféré maintenir la date initialement prévue pour cette réunion, au report de celle-ci.

M. LE MOAL présente le travail effectué par l'opérateur en collaboration avec les groupes de travail depuis la dernière réunion du Comité de Pilotage.

Il présente les résultats finaux des inventaires et de la cartographie des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, et le diagnostic écologique qui a été dressé, caractérisant et localisant par le biais de cartes et de photographies les différents facteurs, locaux ou globaux, qui ont été identifiés sur le site comme affectant la conservation sur certains habitats et espèces.

Il aborde ensuite la définition et la hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats naturels qui ressortent de ce diagnostic.

Il décrit la méthode utilisée pour la hiérarchisation des habitats sur le site, qui permettra de définir les habitats pour lesquels l'enjeu de conservation s'avère prioritaire sur le site. La définition de ces niveaux d'enjeu par habitat repose sur la prise en compte de trois grands types d'éléments, auxquels sont intégrés plusieurs critères d'analyse, pour chaque habitat :

- sa valeur patrimoniale
- son organisation spatiale sur le site
- le degré de menace identifié pour cet habitat sur le site

Il précise que cette méthode, et les conclusions qui en découlent, offre un outil d'aide à la décision pour les groupes de travail, qui se réuniront au cours de la prochaine phase d'élaboration du DOCOB pour définir et élaborer les propositions d'actions qui seront intégrées au document final.

M. FILY souhaite que la méthode de hiérarchisation utilisée soit explicitée, notamment en ce qui concerne les critères pris en compte dans les trois catégories de critères. Il fait remarquer que dans le thème « valeur patrimoniale de l'habitat », la valeur d'usage de cet habitat a été pris en compte, et demande de quelle manière cela a été fait.

M. LE MOAL précise qu'effectivement, à la notion de valeur patrimoniale, souvent galvaudée car elle ne recouvre la plupart du temps que des critères et des considérations d'ordre biologique (statut de l'habitat, richesse en espèces, etc.), il a choisi d'ajouter la notion de « valeur d'usage ». Celle-ci contribue en effet à mieux rendre compte de la réalité de la valeur de « patrimoine » d'un habitat. Ainsi, à titre d'exemple, un habitat qui représente une ressource fourragère importante sur le site (comme les nardaies montagnardes à Fétuque et Agrostis) sera caractérisé par une valeur d'usage pastorale forte, ce qui augmentera l'enjeu de sa conservation, fort par ailleurs d'après les critères d'ordre écologique, et donc l'importance qu'il y a à préconiser des mesures de conservation de cet habitat.

Il choisit alors, à la demande de l'assemblée, de revenir plus précisément sur les critères qui ont été utilisés, les décrit et précise ce à quoi ils correspondent, par quelques exemples sur le site.

M. LE MOAL évoque, au cours de la présentation de ces critères de hiérarchisation, la prise en compte d'un facteur correctif de « potentialité d'accueil du site », qui permet de minimiser l'enjeu de conservation d'un habitat rare sur le site, mais pour lequel les conditions écologiques, altitudinales, géologiques, etc. du site expliquent le fait que l'habitat n'y soit présent que dans des secteurs très limités.

Mlle VIAL rappelle qu'il est important de noter que les critères pris en compte ne sont pas uniquement d'ordre écologique, mais que des éléments tels que la valeur d'usage, la répartition, etc. des habitats jouent un rôle important dans la définition des enjeux de conservation.

M. FILY considère que ces éléments de connaissance qui viennent d'être précisés sont importants, afin que chacun puisse cerner ce que recouvre chacun des niveaux d'enjeux attribués aux habitats naturels d'intérêt communautaire du site.

M. LE MOAL poursuit sa présentation en abordant les enjeux de conservation des espèces animales et végétales de la Directive « Habitats » (annexes II et IV) sur le site, qui constituent le dernier élément de la seconde phase du DOCOB, soumise aujourd'hui à validation.

M. CORRIOL demande comment il se fait que les habitats forestiers, pour lesquels ont été identifiés de forts enjeux de conservation pour les espèces végétales, pour certaines espèces d'oiseaux et pour les invertébrés xylophages, ressortent comme des habitats naturels sur lesquels l'enjeu de conservation est faible.

M. LE MOAL précise que l'évaluation a été faite non seulement à partir de la valeur patrimoniale des habitats, où rentre ce caractère important d'« habitat d'espèce », mais aussi à partir des critères d'organisation spatiale et de degré de menaces. Or, au regard de ces deux types de critères, le niveau d'enjeu de conservation des habitats forestiers est minimisé. En effet, et d'une manière générale, ceux-ci sont répandus sur le site et couvrent d'assez grandes surfaces, et sont soumis à un degré de menaces très faible, car en bon état de conservation général sur le site.

M. DOLLO demande si le rapprochement a été fait entre les zones à enjeux qui ont été décrites et les activités humaines qui y ont cours.

M. LE MOAL répond que cet aspect a été pris en compte en amont, lors de la phase de diagnostic, qui consiste à croiser les connaissances acquises suite aux inventaires parallèles du patrimoine « biologique » du site et des activités humaines. Il l'illustre en citant l'exemple de deux enjeux de conservation des habitats naturels :

- les milieux tourbeux, dont le principal facteur de dégradation constaté (et donc les enjeux en découlant en termes de conservation) est lié à des phénomènes localisés de piétinement, dû aux bovins et aux promeneurs sur les plateaux très fréquentés
- Les pelouses calcicoles de l'étage montagnard, très vulnérables sur le site et qui en constituent une richesse fourragère importante, dont le facteur essentiel de conservation est le maintien d'une certaine pression de pâturage, qui fait défaut dans plusieurs zones.

Il ajoute que les enseignements retirés de ce diagnostic seront les éléments cruciaux à intégrer à la prochaine phase du travail, qui permettra de définir les préconisations d'action en faveur de la conservation des habitats et des espèces, à différents niveaux.

En effet, des actions en réponse aux enjeux, et donc aux objectifs de conservation qui seront évoqués plus loin, devront être réfléchies et argumentées en termes de faisabilité, notamment au regard des activités humaines qui ont lieu sur les zones désignées.

Il s'agit là d'une des tâches des groupes de travail appelés très prochainement à se réunir.

De plus, dans la prochaine phase du travail, et dans un souci d'opérationnalité du DOCOB, M. LE MOAL souhaite que la définition des objectifs de conservation puissent aboutir à la définition de zones sur lesquelles pourront être cumulées plusieurs objectifs, principaux et / ou secondaires, au regard desquels seront envisagées les actions.

M. RAUST, au sujet des enjeux de conservation de peuplements forestiers et d'arbres « âgés », précise que s'il y a aujourd'hui des vieux arbres sur le site, propices à la conservation d'espèces

diverses, c'est qu'il y avait des jeunes arbres il y a 200 ans. Il estime que les objectifs de gestion forestière doivent être menés sur le long terme, de manière à garantir une pérennité des peuplements. Cela passe par un équilibre des peuplements en âges sur le site. Il estime que les conclusions à tirer des enjeux de conservation cités conduisent à faire du site une « maison de retraite » forestière.

M. CORRIOL demande quel est le type de gestion mené sur les forêts du site.

M. RAUST répond qu'il s'agit d'une structure de futaie irrégulière.

M. LE MOAL ajoute qu'effectivement, c'est dans cette perspective de long terme que devront être raisonnées et préconisées les mesures de gestion, notamment forestières. Il note que sur le site, de nombreux peuplements, bien que ceux-ci soient irréguliers, ont un caractère vieillissant, et qu'il convient de prévoir quel peut être leur évolution sur le moyen et le long terme. Afin que la ressource en vieux arbres soit pérennisée, la gestion forestière doit effectivement dès aujourd'hui œuvrer dans ce sens en ménageant des peuplements aux âges divers, permettant une évolution des arbres jeunes vers le vieillissement, et le renouvellement des peuplements.

Il précise que les enjeux cités aujourd'hui résultent des constats et d'un diagnostic qui a été élaboré à un moment donné, et qu'ils ne transcrivent pas directement les objectifs de gestion à long terme et à court terme, qui seront évoqués au cours de la prochaine phase du travail.

Par ailleurs, M. LE MOAL précise que les enjeux évoqués qui vont dans le sens d'une promotion des peuplements âgés et des arbres vieillissants ne concernent que la conservation des espèces « à statut » du site (Coléoptères rares, *Buxbaumia viridis* de l'annexe II, Grand tétras, Chouette de Tengmalm et Pic Noir de l'annexe I de la Directive « Oiseaux », ...). Le maintien d'une diversité en âge des peuplements forestiers étant le meilleur garant de la préservation d'une biodiversité optimale, les arbres jeunes profitant en effet à la conservation d'autres espèces, certes non citées dans la Directive « Habitats », qui n'en sont pas moins d'un grand intérêt. En effet, bien que sous-tendue par un objectif général de préservation de la biodiversité, la problématique Natura 2000 ne vise à préconiser des mesures d'action de gestion conservatoire que pour des habitats et des espèces particulièrement remarquables ou menacées, par souci de priorité. On peut en ce sens considérer qu'elle ne permet d'aborder la conservation des habitats et des espèces selon un axe bien défini, pouvant dès lors paraître restrictif.

Après avoir présenté les enjeux de conservation et le résultat de leur hiérarchisation, fruits de la réflexion commune de l'opérateur et des groupes de travail soumis aujourd'hui à validation, et afin de donner des éléments d'anticipation concrets pour la prochaine étape de travail du DOCOB, M. LE MOAL présente les objectifs de conservation qui traduisent la prise en compte des enjeux de conservation du site. Dans ce sens, il évoque également quelques pistes pour les actions de conservation des habitats et des espèces qui devront être discutées, complétées et affinées dans le cadre des groupes de travail appelés à se réunir au cours de cette 2<sup>ème</sup> phase du travail.

Il termine la présentation par le planning envisagé jusqu'à l'élaboration finale du DOCOB, et les échéances de réunions.

M. FILY revient sur la question d'une meilleure prise en compte des traitements prophylactiques du bétail en estive sur le site, évoqués dans les objectifs de conservation.

Il propose de s'appuyer sur des exemples rencontrés ailleurs, où sont utilisées des molécules moins rémanentes dans l'environnement, et donc moins nocives pour la faune.

Il souhaite que la connaissance des traitements sur le site soit affinée, en partenariat étroit avec les éleveurs, pour ne pas partir sur une mauvaise piste.

M. LE MOAL répond qu'il s'agit en effet d'un élément qui n'a pas été systématiquement intégré dans le cadre de l'enquête faite sur les activités pastorales sur le site, et que l'opérateur souhaiterait renseigner cette information dès que possible, ce qui sera proposé dans le cadre des prochains groupes de travail.

Il ajoute que les pistes d'actions ne sont évoquées qu'à titre indicatif, et qu'elles n'ont aucun caractère définitif ou d'exhaustivité. Il rappelle que la réflexion et le choix des actions seront opérés dans le cadre des groupes de travail, l'opérateur ayant mené un travail de synthèse lors des phases précédentes du travail, qui permet aujourd'hui de définir des axes de réflexion principaux.

M. FILY souhaite que le diagnostic pastoral effectué par le Parc National sur les estives du Marcadau, à la demande de la Commission Syndicale de Saint-Savin, évoqué par M. LE MOAL à titre d'illustration des objectifs du site, soit internalisé au DOCOB. Il souhaite en effet que cette étape concrète du travail puisse permettre de ne pas retarder les actions susceptibles de voir le jour en application de ce DOCOB. Il ajoute que tous les éléments permettant de s'approcher des contrats issus de la problématique Natura 2000, doivent constituer des éléments du débat.

M. LE MOAL répond qu'il souhaitait effectivement présenter ce jour l'état d'avancement de ce travail, mais que la densité des éléments figurant à l'ordre de la réunion aurait pu mener à une confusion des éléments sur lesquels le Comité de Pilotage est réuni pour statuer.

Il propose dès lors de présenter ce travail, après qu'aient été menées les discussions liées à la validation de l'étape réunissant aujourd'hui le Comité de Pilotage.

Il précise cependant que le projet en cours sur le Marcadau, aujourd'hui bien avancé, peut avoir valeur d'exemple, mais n'est pas extrapolable (en ce qui concerne la méthode notamment, relativement lourde) à l'ensemble du site pour l'échéance finale, très proche, qui a été fixée pour ce DOCOB en juin 2004. Il ajoute que c'est un objectif opérationnel vers lequel il faudra tendre pour disposer des connaissances concrètes qui permettront de « rationaliser » la gestion des ressources fourragères sur le site, qui apparaît comme l'objectif de territoire le plus crucial sur le site, bien que les situations soient assez contrastées d'un secteur à l'autre du site, comme l'a révélé le diagnostic écologique.

M. CRAMPE s'étonne de ne pas voir figurer le gardiennage au menu des pistes d'actions envisagées sur certaines parties du site, alors qu'il s'agit vraisemblablement de la suite la plus concrète à donner à la démarche Natura 2000 sur le site.

M. LE MOAL répond qu'effectivement, ce type d'action sera vraisemblablement proposé dans le DOCOB, mais qu'il s'agit déjà là de la mise en œuvre technique des propositions d'actions, et que leur définition sera strictement liée à la réflexion menée par les groupes de travail lors de la prochaine phase du DOCOB, ceci allant plus loin que les simples pistes évoquées aujourd'hui. Il ajoute que le gardiennage sera une modalité technique intégrée à la définition globale des modalités de gestion pastorale des quartiers de pâturage, qui fera suite à l'élaboration :

- d'un diagnostic pastoral pragmatique et territorialisé
- des objectifs opérationnels de conservation, synthétisés par entités de gestion.
- des calendriers de pâturage permettant de concilier ces objectifs de conservation avec une optimisation de prélèvement des ressources fourragères
- des cahiers des charges où figureront les modalités techniques de mise en œuvre de la gestion pastorale de ces entités de gestion.

M. LE MOAL fait remarquer que la perspective du gardiennage est effectivement, au vu des enseignements conjoints du diagnostic écologique, où l'on a croisé activités humaines et inventaires à caractère écologique, et des éléments de diagnostic pastoral dont on dispose, une modalité

technique à envisager sur plusieurs entités de gestion du site. Il ajoute qu'en outre une réflexion dans ce sens est déjà en cours, et qu'elle paraît bien avancée sur les estives du Marcadau.

M. DOLLO souhaite que l'expression « pratique de la montagne » soit préférée à l'utilisation générique des termes « activité touristique », ce qui permet de mieux cibler les perspectives d'actions. Il cite la nécessaire intégration dans ce cadre des actions liées à l'éducation à l'Environnement, qui pourront être relayées par les C.A.F. ou la F.F.M.E.

M. LE MOAL note cette remarque, ajoutant qu'effectivement, l'aspect « éducation et information » à destination du public de pratiquants de la montagne revêt une grande importance. Il cite l'exemple de la réfection ou la réhabilitation de certains sentiers de randonnée, dont le besoin se fait sentir dans quelques secteurs limités du site, où la multiplication des itinéraires et la « coupe » des lacets conduisent à une déstabilisation de la végétation et des sols, et engendrent des phénomènes d'érosion, parfois importants.

Il ajoute que ces actions ne seront réellement efficaces que si elles sont relayées par une sensibilisation des promeneurs, à travers panneaux et ou plaquettes à la mise en place judicieuse, qui leur expliquera l'impact de leur passage dans certaines zones, et qui précisera la nécessité du respect de certains milieux.

M. DOLLO souhaite que la réflexion en la matière se porte au delà du site, et qu'elle puisse être incluse dans le cadre des formations des pratiquants de la montagne, des accompagnateurs, etc., afin d'influer de manière concrète sur le comportement des gens par rapport au milieu dans lequel ils évoluent.

M. LE MOAL estime que ce type de développement des actions est effectivement très souhaitable, et que c'est ainsi que l'on pourra pérenniser une approche plus respectueuse de l'environnement de la part des promeneurs.

Il ajoute que cette proposition pourra, de manière concrète, être traduite sous la forme d'une opération, elle même intégrée dans le DOCOB à une action plus globale intitulée par exemple « gestion des flux touristiques ». Il fait le parallèle avec l'action de gardiennage évoquée plus haut, qui constitue également une modalité technique, ou « opération » de mise en œuvre d'une action de portée plus globale.

M. LEHIMAS fait remarquer que les pistes d'actions évoquées par l'opérateur n'ont aucun caractère limitatif, et que les propositions d'actions qui seront intégrées dans le DOCOB seront élaborées dans le cadre des groupes de travail. Elles ne sont ici citées qu'à titre indicatif, ce qui permet aux différentes personnes présentes de se faire une idée des expressions concrètes du travail à venir, dans le cadre de la prochaine phase du DOCOB. Il faudra dans cette phase être au plus proche du terrain, pour cerner et définir au mieux les caractéristiques des différentes actions proposées.

M. FILY précise que les objectifs présentés ce jour par l'opérateur ont un caractère prospectif, et que ce qui est aujourd'hui soumis au Comité de Pilotage pour validation, en tant que résultat abouti des réflexions conjointes de l'opérateur et des groupes de travail, c'est la partie « définition des enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ».

M<sup>me</sup> LONGE précise qu'en effet les éléments de réflexion évoqués par l'opérateur ne sont que des pistes, et que ce n'est que la première partie de la présentation qui est aujourd'hui soumise à validation.

M. LE MOAL ajoute que l'opérateur a eu le souci, en évoquant cette anticipation de la phase suivante d'élaboration du DOCOB (les propositions d'actions), de présenter les suites concrètes qui pourront être données au travail. Cela lui paraissait en effet nécessaire au vu du nombre de réunions de réflexion et de validation menées pour le moment, et au cours desquels il a ressenti, de la part des différents participants, un souhait très fort de visibilité en ce qui concerne les suites et les conséquences concrètes de leur investissement dans la problématique Natura 2000, qui demeurent encore obscurs pour certaines personnes ayant participé aux différentes réunions. Il estime en effet qu'il serait regrettable que les personnes se lassent des sollicitations qui leurs sont adressées, alors que le travail effectué dans le cadre du DOCOB devra sa qualité et son pragmatisme à une participation large et continue. Il cite l'exemple de la réunion de Comité de Pilotage d'installation du site Natura 2000 « Gaube-Vignemale », tenue à Cauterets en octobre 2003, au cours de laquelle il a craint les prémices d'une telle lassitude, qu'il ne souhaite pas se voir muer en découragement.

M<sup>me</sup> LONGE précise qu'il s'agissait d'une réunion d'installation, et qu'il est à ce titre normal qu'il n'y ait pas eu de débat participatif, ni beaucoup de questions.

M. DOLLO demande à quel groupe de travail participent les pratiquants de la montagne

M. LE MOAL indique que la plupart d'entre eux se sont inscrits au groupe de travail « développement local », qui inclut les activités liées au tourisme et à la pratique de la montagne, mais que certains ont également choisi de participer aux autres groupes de travail.

M. LE MOAL demande s'il y a d'autres questions sur les éléments présentés qui correspondent à la première phase du travail, ou si des éléments nécessitent d'être explicités.

M<sup>me</sup> LONGE évoque les fiches descriptives des habitats, dont un exemplaire avait été remis lors du précédent comité de pilotage, et demande si les éléments de cette phase du travail y seront intégrés.

M. LE MOAL précise que la fiche qui avait été établie concernait un habitat dont l'inventaire était complet sur le site à la date du dernier Comité de Pilotage, et que les enjeux de conservation de cet habitat sur le site y avaient été intégrés. Il rappelle brièvement l'organisation qui a été choisie par l'opérateur pour la présentation des fiches habitats et espèces. Il ajoute ensuite que l'on dispose désormais, en ce jour, avec le diagnostic et la hiérarchisation des enjeux, de ces éléments pour tous les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site, et qu'il n'y aura plus que les préconisations de gestion conservatoire de ces habitats et espèces à intégrer pour que les fiches soient complètes

M. DOLLO estime que la partie la plus importante du travail consistera en l'élaboration des fiches-actions.

M. RAUST regrette que les maires et propriétaires, comme ceux de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin, ne soient pas présents aujourd'hui, alors que ce sont les principaux concernés.

M<sup>me</sup> LONGE remarque qu'ils ont bien été tous invités, même si les convocations, elle le regrette, ont été adressées assez tardivement. Elle ajoute que le compte-rendu de la présente réunion sera adressé à chacun des membres du Comité de Pilotage, qu'ils soient présents ou non aujourd'hui, et qu'y sera annexé le diaporama présenté par l'opérateur, afin que les absents puissent s'exprimer à ce sujet avant que le travail soit validé. Devront être précisés les éléments du travail à valider par retour des membres du Comité de Pilotage à l'opérateur ou à la sous-préfecture.

Mme LONGE demande alors à l'assemblée si cette phase d'élaboration du DOCOB «Péguère-Barbat-Cambalès », concernant l'état des lieux et la hiérarchisation des enjeux de conservation peut être considérée comme validée

M. LOUSTAU fait part de son souhait de s'abstenir, car si le vote était démocratiquement effectué, il faudrait savoir qui est pour, et qui est contre. Or là, le « quorum » n'est pas réuni, il y a peu de monde, et ce n'est pas favorable pour prendre une décision.

Il ajoute qu'il est venu pour s'informer, et non pour prendre une décision, et qu'il n'a reçu la convocation que deux jours avant la présente réunion, que lui a pu venir, mais que ce n'est pas le cas de tout le monde, qui ne peut réagir au jour le jour. **Il ajoute qu'il n'a reçu la convocation à la présente réunion que deux jours avant celle-ci, et le regrette.**

M<sup>me</sup> LONGE précise qu'aucun « quorum » n'est défini pour ce type de réunion, et elle propose que soit prise la précaution formelle de joindre au compte-rendu de la réunion d'aujourd'hui un document de communication demandant l'avis des membres du Comité de Pilotage. Elle ajoute que si les convocations avaient été envoyées un peu plus tôt par la préfecture, l'affluence n'aurait sans doute pas été plus forte pour autant.

M. HABAS fait également remarquer la faible affluence aujourd'hui, notant que si on exclut les membres de l'administration, il reste peu de monde.

M. LOUSTAU ne souhaite pas que cette phase du travail soit approuvée tacitement, en l'absence de nombreux membres du Comité de Pilotage. Il a l'impression que l'on démotive les gens, au lieu de les motiver.

Mme LONGE dit que les étapes de restitution des résultats d'inventaires doivent être franchies.

M. LOUSTAU s'étonne qu'il n'ait pas été dit que les cabanes sont en majorité en mauvais état sur le site, et qu'il faudrait les réhabiliter.

M. LE MOAL précise que cela a bien été dit, est que ça constitue effectivement un élément important sur le site. Il revient à la diapositive correspondante (« pistes de réflexion pour les actions de portée globale »), où est proposée « l'optimisation de l'utilisation des cabanes et du bâti pastoral (réfection, approvisionnement en combustible,...) ».

M. FILY note le contraste saisissant qui existe entre les réunions des Groupes de Travail, où les échanges sont très riches et fructueux, où les thèmes évoqués sont très divers, et les réunions des Comités de Pilotage, solennelles et qui ont l'allure de « messes ». Il ajoute que ce contraste est lié à la méthode employée, et que cette phase formelle de validation est obligatoire. Il ne faut pas conclure de la faible affluence d'aujourd'hui que les gens ne sont pas motivés.

M. LE MOAL fait part de la même remarque, et ajoute que les moments les plus importants du travail effectué sur ce dossier, outre le travail d'expertise effectué par le Parc National en tant qu'opérateur, sont bien constitués par la réunion des groupes de travail. Il cite la réunion qui a eu lieu sur le terrain le 22 juillet 2003, qui a été très riche en discussions, en réflexions et informations de tous ordres, et où tous les thèmes qui ont été évoqués aujourd'hui ont pu faire l'objet d'un approfondissement et d'une mise en commun des connaissances et des conclusions à en tirer en termes d'objectifs de conservation. Il ajoute que c'est cette émulation et cette ambiance de travail qui garantiront la qualité de ce qui ressortira du DOCOB.

M. HABAS regrette que ce type de réunion sur le terrain n'ait pas pu avoir lieu dans la partie du site située en vallée d'Estaing.

M. LE MOAL fait part du même regret, et aurait souhaité pouvoir organiser plusieurs réunions de ce type au cours de l'été. Cependant, en raison du planning défini pour l'élaboration du DOCOB, et au vu de la qualité de la réunion de terrain de Cauterets, qui a permis d'aborder tous les éléments à intégrer à cette phase du DOCOB, et à laquelle ont participé de nombreuses personnes de la vallée d'Estaing, l'opérateur a jugé plus opportun de concentrer la sollicitation des groupes de travail sur la prochaine phase de l'élaboration du DOCOB, dans laquelle on s'engage à partir d'aujourd'hui, et qui aboutira aux propositions d'actions. En effet, les membres ne sont pas toujours disponibles, et les sollicitations multiples risqueraient de « diluer » l'effort de travail dans un grand nombre de réunions desquelles il ne sortirait pas obligatoirement grand-chose. Or, c'est bien lors de la phase d'élaboration des propositions d'actions que l'investissement des groupes de travail doit être le plus soutenu. Il rappelle que l'opérateur compte organiser plusieurs réunions thématiques des groupes de travail, et ce dès le mois de décembre, notamment sur les volets pastoral et de développement local.

M. RAUST estime qu'en tant que gestionnaire forestier, il ne peut s'engager à valider cette phase du travail, en l'absence des propriétaires fonciers, en l'occurrence la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin en vallée de Cauterets.

M<sup>me</sup> LONGE précise qu'il ne s'agit pas de valider les actions, dont seules des pistes ont été évoquées par l'opérateur, mais les enjeux de conservation et leur hiérarchisation. Elle demande à M. LE MOAL d'où est tirée la méthode de hiérarchisation des habitats naturels qui a été présentée.

M. LE MOAL répond que cette méthode multicritère a été élaborée par l'opérateur, dans le strict cadre de ce site. Certes il existe des critères utilisés par ailleurs dans la bibliographie traitant de l'évaluation du patrimoine naturel, dont certains ont été repris, mais ils n'étaient pas suffisants ou tous extrapolables au cas précis des habitats naturels de ce site. La méthode de hiérarchisation elle-même, le choix des critères, l'attribution des coefficients associés à ces critères, leur pondération et la méthode de calcul a ici fait l'objet d'une réflexion spécifique.

M. HABAS revient sur la nécessité que puisse se tenir une réunion sur le terrain en vallée d'Estaing, outre celles qu'organisera l'opérateur en salle.

M. LE MOAL dit que des réunions de groupes de travail sont prévues en salle, mais que l'échéancier du DOCOB, qui prévoit un rendu final du DOCOB fin mai - début juin, ne permettra hélas plus de se réunir sur le terrain, ce qu'il dit à nouveau regretter, au vu de la qualité du travail qui est ressorti de celle organisée en juillet dernier à Cauterets.

M<sup>me</sup> LONGE évoque la conclusion opérationnelle de cette réunion, et propose de ne rien valider pour le moment. Elle propose de joindre au compte-rendu, à destination des membres du Comité de Pilotage, une lettre les engageant à s'exprimer sur la validation de la hiérarchisation des enjeux de conservation, en précisant quels éléments cette phase recouvre. Elle propose dès lors que la validation de cette phase ne soit abordée qu'à partir de la mi-décembre, toutes les observations formulées à la lecture du compte-rendu de réunion et du document présenté par l'opérateur seront les bienvenus.

M. LOUSTAU doute que les personnes sollicitées s'expriment si ils sont sollicités de cette manière.

M<sup>me</sup> LONGE souhaite que l'envoi qui leur sera fait leur permette de s'exprimer, et ajoute qu'il n'y a là aucun piège.

M. LOUSTAU craint que les gens se lassent qu'on les sollicite, car Natura 2000 dure depuis 1997, et on ne voit toujours rien de concret venir.

M<sup>me</sup> LONGE rappelle que le travail étant maintenant bien lancé, il s'agit d'avancer et de progresser.

M. RAUST estime que l'on est en effet désormais à un stade où il faut ouvrir la discussion.

M. HABAS souhaite que l'on passe par un groupe de travail supplémentaire, avant de passer à la phase de validation.

M. DOLLO pense que pour une meilleure compréhension de ce qui est en jeu aujourd'hui, il aurait mieux valu ne pas évoquer les pistes d'actions, et les réserver pour la prochaine phase du travail. Il souhaite que soit validé aujourd'hui le travail jusqu'à la limite de la hiérarchisation des enjeux.

Melle VIAL rappelle que la validation ne porte effectivement que sur les enjeux de conservation, et que l'opérateur n'a présenté en matière d'actions que des pistes, qui illustrent quelques suites possibles à donner au travail présenté aujourd'hui, et les étapes suivantes de cette réflexion. Elle souhaite que les personnes présentes fassent part de leurs observations sur les enjeux de conservation.

M. LEHIMAS fait part des prochaines étapes de la démarche, qui seront poursuivies à partir d'aujourd'hui. Il rappelle que plusieurs groupes de travail sont d'ores et déjà prévus par l'opérateur, mais que l'échéancier à tenir pour ce DOCOB ne permettra pas de faire une réunion supplémentaire sur le terrain.

Il propose de reculer l'échéance finale du DOCOB et la dernière réunion du Comité de Pilotage, prévue pour le début juin 2004, au mois de septembre 2004, afin que puissent se tenir une ou plusieurs réunions des groupes de travail sur le terrain.

Il précise que les réunions de travail initialement prévues en salle par le Parc National se tiendront néanmoins d'ici là.

M. HABAS fait part de sa satisfaction par rapport à cette décision

L'assemblée fait part de son accord pour ce report d'échéancier

M<sup>me</sup> LONGE entérine cette décision, et remercie les personnes présentes pour leur participation. Elle la réunion est close à 17h00.

Etaient soumis à validation de ce Comité de Pilotage:

**Phase I de l'élaboration du DOCOB : Inventaire et analyse de l'existant**

- Inventaires et descriptions biologiques

- Inventaires et description des activités humaines

**Phase II - b**

- Analyse écologique
- Hiérarchisation des enjeux

Dans le cas de demandes d'informations supplémentaires ou de remarques de votre part sur les éléments fournis, en vue de la validation de cette phase par l'ensemble des membres du Comité de Pilotage, je vous serai reconnaissante de bien vouloir vous adresser à l'opérateur :

Parc National des Pyrénées  
59, route de Pau  
65 000 Tarbes